



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 132156

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur les dépassements d'honoraires concernant les consultations médicales. En effet, selon une enquête du journal *le Monde*, en date du 11 avril 2012, basée sur les données, publiques, d'Ameli-direct, le site de l'assurance-maladie, Paris est la ville où les dépassements sont les plus élevés en moyenne, et les montants très supérieurs au tarif de base de la sécurité sociale les plus courants. La consultation s'élève dans la capitale à 15 euros au-dessus des tarifs de la sécurité sociale. L'écart monte à 20 euros pour l'ensemble des spécialistes, et même à près de 30 euros pour les seuls spécialistes à honoraires libres. Selon cette même enquête, il existe de fait une grande diversité d'un département à l'autre. Il souhaiterait connaître la position du Gouvernement sur ce constat.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 132156

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 24 avril 2012, page 3142

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)